



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

CONTACT Janique VAN LIPPEVELDE
+32(0)22042425
Tvs-gsw@sprb.brussels

Au Collège des Bourgmestres et Echevins
Commune d'Evere

Square S. Hoedemaekers 10
1140 Evere

NOTRE RÉF. 2021-055496

VOTRE RÉF. 006/2021/055496 PTIC 2022-2024



09003c148070e35b

CONCERNE Commune d'Evere - Ordonnance du 16/07/1998 modifiée par l'ordonnance du 20/07/2016 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissement d'intérêt public.
Programme triennal d'investissement communal (PTIC) 2022-2024 – Dotation Triennale d'Investissement (DTI) répartition.

ANNEXES

BRUXELLES

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames,
Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, en sa séance du 20 janvier 2020, la répartition de la dotation triennale d'investissement entre les 19 communes pour le triennat 2022-2024.

La quote-part de cette dotation allouée à votre commune est de **510 548,00 EURO**.

Je me permet de vous rappeler l'article 7 de l'ordonnance modifié qui indique :

« **article 7** : § 1er. En ce qui concerne les projets des communes, centres publics d'action sociale, fabriques d'église et consistoires, les communes suivent la procédure suivante :

1° inscrire les projets dans le projet de programme triennal d'investissement communal défini au chapitre IV;

2° soumettre leur projet de programme triennal d'investissement communal au comité d'accompagnement avant de solliciter l'approbation du Gouvernement. Au terme des consultations du comité d'accompagnement, un procès-verbal de la réunion est rédigé et communiqué au Gouvernement et à la commune; »

Et son article 8 :

*« **article 8** : Après avoir pris connaissance du procès- verbal des consultations du comité d'accompagnement, le conseil communal approuve le programme triennal d'investissement communal. Ce programme peut être modifié par le conseil communal en cours de triennat en suivant la même procédure que celle suivie pour l'élaboration du programme initial. Seuls des projets inscrits dans le programme triennal d'investissement communal sont susceptibles d'être subsidiés. »*

Je vous invite donc à contacter mes services pour organiser le comité d'accompagnement de votre commune.

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:

Le Directeur général ou son remplaçant,

